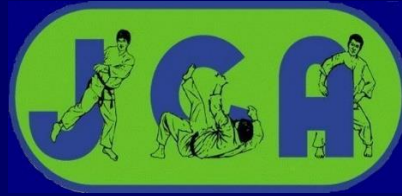


PASS SANITAIRE

Covid-19

Afin de pouvoir entrer au



(ERP + de 50 personnes),

La présentation d'un pass sanitaire
est obligatoire

pour les majeurs (licenciés et accompagnateurs)

et le sera pour les 12-17 ans à compter du 30/09/2021

Le contrôle de votre pass sanitaire sera fait
avant votre entrée dans le club en flashant votre

QR code

CERTIFICAT DE VACCINATION

OU

TEST NEGATIF

(de moins de 72h)

OU

CERTIFICAT DE RETABLISSEMENT

(de moins de 6 mois)

Téléchargez l'application TousAntiCovid

[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://gouvernement.fr/pass-sanitaire)

Tél : 0 800 130 000 (appel gratuit)